



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Affaire suivie par Chantal BICHLER
chantal.bichler@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 27

Metz, le 7 février 2017

Le directeur départemental

à

Monsieur le Directeur Régional
KHOR immo
ZAC ECOPARC Norroy-le-Veneur
CS10662
57146 WOIPPY CEDEX

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante : **aménagement de la berge du ruisseau de Saulny le long du lotissement le Clos du Ruisseau à SAULNY.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 2 février 2017
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2017-00054
- Dossier réalisé par : SIRUS

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint «**le récépissé clôturant son instruction administrative**». Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du Code de la justice administrative.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune SAULNY, où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie pour information à :

- SIRUS
- Agence Française pour la Biodiversité

La responsable de l'unité Police de l'eau,


Valérie ANTOINE-POTIER

